

Présentation de la journée d'étude académique du 25 mai 2011

Thématique : Mise en œuvre de la scolarisation dans le cadre des unités d'enseignement : parcours de scolarisation, rôle des acteurs, liens et articulations entre projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet individualisé d'accompagnement (PIA) ou projet personnalisé d'accompagnement (PPA en ITEP).

« Aujourd'hui, alors qu'il est devenu évident que le souci de protection dissimule des ségrégations inacceptables et que la participation singulière de chacun enrichit notre monde commun, l'inclusion scolaire des enfants et des adolescents en situation de handicap est une ambition démocratique essentielle. Pour qu'elle devienne une réalité, les modalités d'une rencontre entre les acteurs de l'éducation nationale et ceux de l'éducation adaptée sont cruciales car elles conditionnent puissamment le processus d'inclusion. »

Charles Gardou, professeur à l'Université de Lyon, extrait d'un dossier paru dans la revue Reliance, intitulée « Faire culture commune », 2008

A l'image de cet enjeu de culture partagée, l'académie d'Aix-Marseille et l'Agence Régional de Santé (ARS) PACA ont souhaité engager dans un partenariat étroit, ce travail autour de la mise en œuvre des principes d'accessibilité et de compensation issus de la Loi 2005-102 ainsi que des objectifs du décret et de l'arrêté du 2 avril 2009 relatifs au conventionnement des unités d'enseignement et à la coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille et le directeur général de l'ARS PACA en ont validé le principe lors d'une manifestation inaugurale qui s'est tenue le 23 juin 2010 à Aix-en-Provence.

Un an après, Mme ROSTY pour le rectorat et Mme HILMANN pour l'ARS PACA réunissent les mêmes acteurs, avec les Inspecteurs ASH de l'académie et les délégations territoriales de l'ARS, afin de réaliser un point d'étape et proposer un approfondissement des modalités de mise en œuvre de la coopération.

Le public est ainsi composé de représentants des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) (responsables associatifs ou chefs de service), des enseignants référents de scolarité de l'académie, chargés de contribuer à l'élaboration des PPS et d'en assurer le suivi, des associations représentatives d'usagers, des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) des quatre départements qui composent l'académie d'Aix-Marseille, ainsi que du centre de ressources et d'études qu'est le CREA PACA Corse pour notre région.

Les enjeux de la démarche que nous conduisons relèvent de la concertation et de la coordination entre l'ARS PACA et le rectorat de l'académie afin que la complémentarité de l'action des différents acteurs, Education nationale et médico-social, progresse de façon cohérente et harmonisée.

La démarche commune vise à l'harmonisation des pratiques sur la base d'un diagnostic partagé. Elle a également pour objet l'élaboration d'un cadre commun pour la procédure de conventionnement.

La circulaire de rentrée 2011, parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 5 mai 2011, rappelle notamment, concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap, que l'organisation des unités d'enseignement et la collaboration entre les ESMS et les établissements scolaires constituent des priorités.

Cette nouvelle rencontre académique s'est donné pour objectifs principaux de favoriser les échanges interprofessionnels sur les pratiques et outils partagés pour la réalisation des parcours de scolarisation des élèves et de valoriser les expériences de coopération autour d'exemples concrets à partir de témoignages.

Cette journée s'est déroulée en trois temps forts :

1. Pour commencer une conférence de Monsieur Pierre-François GACHET actuellement Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique Régional chargé des Etablissements et de la Vie Scolaire dans l'académie de Créteil, il est également membre de l'équipe Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap de cette académie et président du jury du 2 CASH.

M. Gachet a été durant 6 ans chef du bureau ASH à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire au Ministère de l'éducation nationale.

Et il a notamment durant cette période participé aux travaux conduits en 2008 sous l'égide de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, et de la Direction Générale des Affaires Sociales avec les services déconcentrés, quelques académies et des MDPH, autour de la construction du Projet Personnalisé de Scolarisation.

Sa conférence invite à réfléchir sur la complémentarité des interventions entre professionnels et sur l'utilisation des différents « outils », qui organisent les actions autour de chaque enfant dans la construction de son parcours de formation et tout particulièrement sur les liens et l'articulation entre le PPS et le PIA ou le PPA.

[Voir le diaporama joint.](#)

2. En fin de matinée : Mme HILMANN inspectrice à la direction « patients offre de soins et autonomie » au siège de l'ARS PACA a présenté l'enquête renseignée en octobre 2010 par les ESMS, enquête qui avait pour objet de compléter les données recueillies dans l'enquête EN 32 et de réaliser un état des lieux précis des modalités de mise en œuvre de la scolarisation des jeunes accueillis par chaque établissement ou service médico-social.

Les résultats obtenus ont permis de mesurer le niveau de scolarisation (en nombre d'heures par élève) et ont mis en exergue la diversité des pratiques entre type d'établissement mais aussi au sein d'une même catégorie (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques par exemple). Sont également significatives les données relatives au nombre d'élèves par enseignant, montrant de très fortes disparités. L'ensemble de l'enquête ouvre les perspectives d'une réflexion globale sur l'amélioration de la répartition des enseignants et une diversification des pratiques au service du parcours de formation des élèves handicapés.

[Voir le diaporama joint.](#)

3. L'après-midi : un temps a été consacré aux témoignages et aux échanges autour de plusieurs équipes composée de professionnels de l'éducation et du médico-social. Ces témoignages ont mis en valeur les échanges interprofessionnels sur les pratiques et autour des outils partagés pour la réalisation des parcours de scolarisation des élèves, en valorisant les expériences de coopération.